



# Charte du Parc **L'ESSENTIEL**



Une autre vie s'invente ici



Parc  
naturel  
régional  
du Gâtinais français

# SOMMAIRE

## L'Essentiel de LA CHARTE

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 3** Carte d'identité  
**DU TERRITOIRE**
  - 4** Une stratégie concertée  
**POUR UN PROJET  
PARTAGÉ**
  - 6** Agir pour la préservation  
durable des  
**RICHESSSES DU TERRI-  
TOIRE**
  - 8** Mettre la solidarité et  
l'environnement  
**AU COEUR DE NOTRE  
DÉVELOPPEMENT**
  - 10** Mobiliser pour un projet  
de territoire  
**PARTAGÉ ET INNO-  
VANT**

### Crédits photos

Stéphane Perera/Alizari Images  
Marie-Lys Hagenmüller/Arellys  
Nicolas Flament/PNRGF  
Julie Maratrat/PNRGF  
Fabienne Cotté/PNRGF  
Ginette Henry  
Nadine Percheron  
Denys-Samuel Munier  
Identifiable  
Bernadette Canard/All Write  
Eric Facon-le bar Floréal.photographie

### Couverture - Légendes

Lande de platière et bruyère  
Miel de la Miellerie du Gâtinais  
Site de fouilles archéologiques à Ormesson  
« Premiers pas vers l'aventure »  
Varappe sur les chaos gréseux  
Cressonnière Ste-Anne à Vayres-sur-Essonne  
Bouquet de menthe poivrée de Milly-la-Forêt  
Moisson

Édition 2014

# ÉDITORIAL

*Le projet de territoire d'un Parc naturel régional ne s'invente pas, ne se décrète pas et surtout ne se définit pas tout seul.*

*Il a fallu la participation de centaines d'élus locaux, départementaux et régionaux, de centaines d'habitants, de centaines d'acteurs socio-professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs...) et associatifs pour définir le projet détaillé aujourd'hui dans cette Charte du Parc 2011-2023.*

*La Charte du Parc est un outil mis à disposition de tous, élus, habitants, associations, acteurs économiques... afin d'envisager un avenir garantissant la préservation de l'identité du territoire dans lequel nous vivons et travaillons, de nos richesses patrimoniales, culturelles et, ne l'oublions pas : humaines.*

*Car le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français est bien un territoire habité, vivant, qui ne pourrait exister sans les volontés affirmées de ses forces vives.*

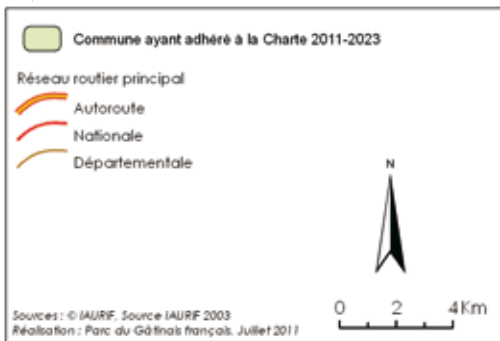
*Les questions environnementales, légitimes dans un Parc naturel régional, n'en font pas moins oublier les préoccupations sociétales : qualité de vie, logement, développement économique...*

*En élaborant cette Charte, tous ont eu à l'esprit la même ligne directrice : envisager un territoire à vivre, sans compromettre l'avenir.*

*Pour cela, au-delà de la Charte, notre responsabilité à tous est engagée pour ce futur qui se met en marche, pour préserver ce dont nous avons hérité, et que nous ne faisons qu'emprunter à nos enfants.*

**Jean-Jacques Boussaingault**  
Président du Parc

## Communes du Parc naturel régional du Gâtinais français



### CARTE D'IDENTITÉ

Création : 4 mai 1999  
 Renouvellement de classement : 27 avril 2011  
 1 région : Île-de-France  
 2 départements : Essonne et Seine-et-Marne  
 9 Communautés de Communes  
**69 communes**, 36 en Essonne, 33 en Seine-et-Marne  
**Superficie** : 75 640 hectares  
**Nombre d'habitants** : 83 698  
**Occupation du sol** :  
 58 % de terres agricoles,  
 31 % de bois et forêts,  
 7,5 % d'urbanisation,  
 2 % de milieux naturels ouverts (platières gréseuses, pelouses calcicoles, landes, marais et tourbières),  
 1 % de parcs et jardins,  
 0,5 % d'eau.



**LE PLAN DU PARC**, joint au projet de territoire décrit dans la Charte, est une traduction cartographique de cette Charte.

On y retrouve la stratégie concernant les **secteurs à enjeux** : les patrimoines naturel, culturel et paysager, les espaces à valoriser, les éléments qui façonnent l'identité du territoire, les vigilances en matière d'urbanisme, les périmètres protégés et la stratégie de développement d'une offre touristique durable.

*La taille du plan du Parc ne permet pas une reproduction lisible à cette échelle.*

## QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine.

## QU'EST-CE QUE LA CHARTE ?

C'est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 12 ans. Élaborée par les représentants des Communes, des Conseils généraux, du Conseil régional et de l'État (qui l'approuve par Décret) en concertation avec les acteurs du territoire, elle fixe les objectifs à atteindre et permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc.

## QUEL EST LE CONTENU DE LA CHARTE ?

Élaborée à partir du diagnostic du territoire du Parc et du bilan des actions, elle comporte :

- le rapport, contenant le projet d'actions et les « règles du jeu » que se donnent les partenaires pour mettre en oeuvre le projet, les statuts du Syndicat mixte et le programme d'actions précis et chiffré, pour au moins une durée de 3 ans,
- le plan de référence qui traduit les orientations de la Charte selon les vocations des différentes zones du Parc.

## QUEL EST L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES\* ?

Conformément à l'article L 333-1 du Code de l'Environnement, les signataires de la Charte sont tenus d'en respecter les orientations et d'en appliquer les mesures dans l'exercice de leurs compétences. En particulier les documents d'urbanisme des collectivités locales doivent être compatibles avec la Charte. Dans le cas contraire, ils doivent être révisés. Le Parc accompagne les Communes dans ces démarches.

\* *État, Conseil régional d'Île-de-France, Conseil général de l'Essonne, Conseil général de Seine-et-Marne, Communautés de Communes concernées par le territoire, Communes adhérentes.*

## QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN PARC ?

Protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel.

Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.

Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire.

Encourager la réalisation d'actions exemplaires et expérimentales.

## UNE STRATÉGIE CONCERTÉE



**Créé en 1999, le Parc naturel régional du Gâtinais français bénéficie aujourd'hui de la confiance renouvelée de ses partenaires, signataires de la Charte.**

La Charte du Parc est inscrite dans une démarche **Agenda 21**, projet de développement durable global, concret, conçu à l'échelle du territoire.

Grâce à leur engagement, ce « Pays des mille clairières et du grès » est au coeur des préoccupations de l'État, du Conseil régional d'Île-de-France, des Conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, des Communautés de Communes et de 69 communes.

Forts d'une expérience de 10 années d'actions de préservation, de gestion et d'animation, ils ont pu établir le nouveau projet de Charte sur la base d'une stratégie partagée par tous.

Élaborée dans la concertation, cette nouvelle Charte a su mobiliser le public le plus large.

Une telle démarche participative garantira la pérennité du projet de territoire défini dans cette Charte.



# POUR UN PROJET PARTAGÉ



Définis sur la base d'une expérience avérée, les thèmes abordés dans la Charte du Parc visent à préserver l'identité du territoire, forgée au fil des siècles :

- mettre le PATRIMOINE NATUREL sous haute surveillance,
- conforter les PAYSAGES comme une expression de notre identité,
- élaborer un URBANISME DURABLE à l'échelle du territoire.
- viser un DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE respectueux de l'environnement et solidaire,
- aboutir à la mixité et à l'accessibilité du LOGEMENT,
- définir des ENJEUX ÉNERGÉTIQUES forts,
- favoriser un TOURISME avant tout durable, valorisant le territoire,
- s'appuyer sur la CRÉATION ARTISTIQUE comme moyen de valorisation et de création de solidarités,
- pour une appropriation du territoire, ÉDUCUER et INFORMER les publics,
- ÉVALUER les actions et suivre l'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE,
- INNOVER et COOPÉRER avec d'autres territoires d'expérience.

Le projet de territoire défini dans la Charte se décompose ainsi en **trois axes stratégiques** :

**Agir pour la préservation durable des richesses du territoire.**

**Mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement.**

**Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.**

## COMMENT ÉVALUER LES ACTIONS DU PARC ?

L'évaluation d'un Parc naturel régional est réalisée tous les 12 ans lors du renouvellement de sa Charte. En s'appuyant sur les réalisations effectives par rapport au projet initial, elle intègre une analyse de l'évolution du territoire du Parc, des moyens mis en oeuvre et de la manière dont les engagements des signataires de la Charte du Parc ont été respectés. C'est à partir de ce bilan que sera construit le nouveau projet de Charte.

## COMMENT FONCTIONNE UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Il est géré par un **Syndicat mixte d'aménagement et de gestion**.

**Les Commissions de travail thématiques et Comités spécifiques** regroupent élus et partenaires qui s'investissent techniquement et concrètement dans les actions du Parc. Elles se réunissent au moins une fois par trimestre afin d'étudier les dossiers qui seront présentés au Bureau syndical. **Les Conseils scientifique et éducation**, composés d'experts, sont communs au Parc et à la Réserve de Biosphère de Fontainebleau.

**Le Bureau syndical**, composé de 23 élus des collectivités signataires, se réunit préalablement au Comité syndical afin de préparer ses décisions, à partir des comptes-rendus des Commissions.

**Le Comité syndical**, composé des élus représentant toutes les collectivités signataires et de partenaires associés, se réunit en moyenne 4 fois par an pour valider les orientations budgétaires, les programmes d'actions et leur mise en oeuvre.

## QUEL EST LE BUDGET D'UN PARC ?

Il dispose de budgets de fonctionnement et d'investissement propres qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales.

Son budget de fonctionnement est alimenté, pour l'essentiel, par les participations des membres du Syndicat mixte. Il est complété par une subvention du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Le programme d'investissement et les équipements sont co-financés par les collectivités territoriales, parfois dans le cadre de programmes européens.

## S'IL NE PEUT SANCTIONNER, COMMENT UN PARC PEUT-IL PROTÉGER SES PATRIMOINES ?

L'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de **l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale du territoire des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant**, dans l'objectif de respecter le territoire.

La capacité d'un Parc à faire respecter, **par la concertation**, les objectifs de sa Charte définis par ses signataires, est un moyen de protection et de valorisation. C'est aussi en réalisant des actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue à préserver ses patrimoines.

# AGIR POUR LA PRÉSERVATION DURABLE



Le Parc naturel régional du Gâtinais français a un rôle essentiel à jouer en faveur de la **BIODIVERSITÉ** de son territoire, pour des raisons bien identifiées :

- son territoire est d'une richesse exceptionnelle en Ile-de-France, en termes **d'habitats naturels, de flore et de faune**,
- il est un maillon essentiel de l'Arc sud-francilien des continuités écologiques (notamment pour les espaces naturels ouverts et la circulation de la grande faune),
- le territoire abrite 4 sites **Natura 2000**, dont celui de la Haute-Vallée de l'Essonne animé par le Parc.

Le Parc a de plus la chance d'avoir de nombreux **partenaires** mobilisés sur le sujet, facilitant le travail en réseau.

Le Parc préside le Comité de pilotage qui élabore le Document d'objectifs pour le site **Natura 2000 de la Haute-vallée de l'Essonne**.



Les signataires de la Charte s'engagent donc à **approfondir la connaissance de la biodiversité du territoire** (qu'elle soit remarquable ou ordinaire) **et à la gérer en réseau** tant humain (partenariats, conventions...) que naturel (réseaux écologiques...).



Ces engagements sont renforcés par la localisation sur le plan du Parc : des continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver, des secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver, des mares et mouillères de la Plaine de Bière et du site d'intérêt régional pour l'hibernation des chiroptères.



Le **PATRIMOINE BÂTI** du territoire du Parc, pilier de l'**identité culturelle** importante à préserver, est confronté aux mutations que connaît le territoire, comme la pression urbaine et le renouvellement de population.

Afin de garder vivant le **PATRIMOINE CULTUREL** (qu'il soit **immatériel** comme les savoir-faire et la mémoire collective, **historique, ethnologique, bâti** ou **paysager**), il est apparu primordial de le préserver et de l'inscrire dans une démarche contemporaine : la rencontre entre patrimoine et **CRÉATION ARTISTIQUE** est une des clés identifiées pour que les richesses culturelles soient **partagées par tous**.

Le Parc collecte les témoignages oraux, identifiés comme « trésors vivants » par l'Unesco, et constitue le fonds « **Mémoire du Gâtinais français** ».



Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à **préserver et valoriser les ressources culturelles du territoire du Parc**.



Ces engagements sont renforcés par la localisation, sur le plan du Parc, du patrimoine culturel à préserver en priorité.

# DES RICHESSES DU TERRITOIRE




A cheval sur les thématiques patrimoine naturel et ressources culturelles, se trouve l'**EAU**. Elle structure le paysage, conditionne l'existence de la biodiversité, construit l'identité du territoire, fait naître des savoir-faire et productions directement liés à sa présence.

Au-delà de l'accompagnement des projets visant à rétablir un **bon état écologique** des eaux souterraines et superficielles et des enjeux de la sécurisation de l'alimentation en **eau potable**, le Parc a une vocation d'**expérimentation** de solutions adaptées aux réalités rurales de son territoire.





En participant à l'atteinte des **objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Nappe de Beauce**, le Parc et ses partenaires s'engagent sur le bon état chimique et écologique de l'Essonne, de la Seine et du Loing (2015), de la Juine et de l'École (2021), et sur le bon état chimique de la nappe de Beauce (2027).

Le Parc a par ailleurs un **rôle pédagogique** important pour susciter des comportements plus économes et respectueux de la qualité de la ressource, auprès des particuliers comme des collectivités. La politique « **zéro phyto** » vise à réduire, voire stopper, l'utilisation de pesticides, dans le but d'améliorer la qualité des eaux.

Le Parc a créé un **Service public d'assainissement non collectif** pour améliorer la qualité des rejets domestiques et limiter les pollutions diffuses.



Les signataires de la Charte s'engagent donc à **préserver la qualité et la quantité de l'eau**, par une gestion rigoureuse de la ressource et des usages.



La **QUALITÉ DE LA VIE** est liée à la qualité de l'environnement. Les activités humaines et nos modes de vie entraînent sa dégradation directe : une augmentation de la **pollution sonore**, la **pollution atmosphérique**, la croissance du volume des **déchets** ou des **consommations d'énergie**.

Outre la dégradation de la qualité de vie, ces nuisances induisent des coûts environnementaux élevés. Le Parc a un devoir d'exemplarité dans la réduction des nuisances produites sur son territoire.

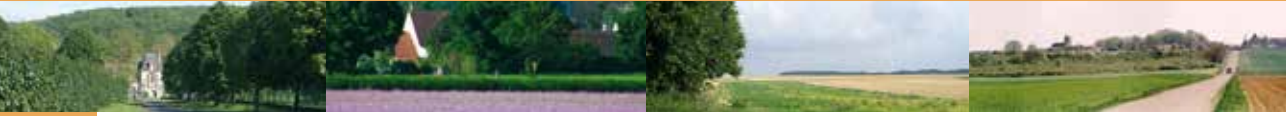


Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à **améliorer la qualité de vie, les déplacements et à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**, par l'expérimentation de solutions alternatives :

- . prévention de la production des **déchets** et amélioration de leur gestion,
- . réduction des sources de **nuisances sonores** et des **pollutions atmosphériques**,
- . amélioration de l'**efficacité énergétique** des bâtiments et le développement des **énergies renouvelables**,
- . limitation et réduction des **émissions de gaz à effet de serre**.

Le Parc anime un **Espace Info-Energie**, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

# METTRE LA SOLIDARITÉ ET L'ENVIRONNEMENT



Les **PAYSAGES** du Parc naturel régional du Gâtinais français sont l'expression d'une **IDENTITÉ RURALE** à conforter. Bien connaître pour mieux protéger, voici un des objectifs forts de cette Charte : un paysage partagé par tous, où chacun prend sa part de responsabilité dans son évolution.

Le paysage est vivant, il se construit au quotidien. Ainsi le Parc, face à cette mutation permanente des paysages, propose à tout un chacun de suivre ses évolutions grâce à l'**observatoire**, en portant un regard critique sur les actions qui conduisent à ces changements parfois radicaux.

Toute évolution du paysage doit rester positive et se faire dans le respect de ses structures originales.

Concrètement, le Parc recherche en permanence à mettre en place des actions innovantes et adaptées, afin de valoriser sa richesse paysagère.

Il entend poursuivre ainsi **l'écriture de l'histoire du territoire à travers ses paysages**.

Le Parc met à disposition des élus et des habitants **8 chartes paysagères** et l'**étude des coloris du bâti**, outils d'aide à la décision garants de l'identité du territoire.



Les signataires de la Charte s'engagent donc à **promouvoir la valeur culturelle des paysages et à maîtriser leur évolution**, en s'appuyant sur la connaissance de l'identité du territoire, les lieux emblématiques et les paysages remarquables, les paysages à envisager pour demain.



Ces engagements sont renforcés par la localisation, sur le plan du Parc : des entités paysagères, des secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver, des périmètres de protection des monuments, des sites naturels, culturels et paysagers, des carrières industrielles exploitées ou autorisées, à insérer dans le paysage.



La situation géographique du territoire du Parc, son attractivité et la généralisation d'une urbanisation diffuse consommatrice d'espace, ont engagé les signataires de la Charte dans la voie de l'**URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE DURABLES**.

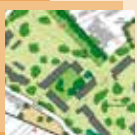
Le Parc est un territoire vivant, qu'il ne faut pas mettre sous cloche. Il faut cependant se fixer des objectifs en matière d'urbanisme, dans le but de lier développement et préservation : veiller à conserver une faible consommation de l'espace, par **sa gestion économe**, afin notamment d'éviter la disparition des terres agricoles, principales richesses économiques du territoire.

Les principes de **pôles** sont renforcés, permettant une bonne mixité entre les activités, les services et l'habitat.

En terme de **LOGEMENT**, l'accent est mis sur l'amélioration et le développement de l'offre, intégrant l'urbanisme durable, dans le respect du patrimoine bâti traditionnel.

Cette Charte verra le développement de logements dans le sens de la plus grande mixité sociale (adaptation, loyers maîtrisés...), pour un territoire accessible (jeunes, personnes âgées, populations défavorisées...).

Le Parc anime un **programme d'intérêt général** de lutte contre l'habitat indigne, de promotion de l'habitat durable et de production de loyers maîtrisés.



Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à **agir en faveur d'un urbanisme garant des équilibres environnementaux et humains**.

Ces engagements sont renforcés par la localisation, sur le plan du Parc : des espaces urbanisés à optimiser, des ruptures d'urbanisation à maintenir, des pôles.



# AU COEUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT



Tout porteur de projets, qu'il soit agriculteur, sylviculteur, artisan, commerçant, doit pouvoir obtenir facilement et rapidement les clés d'entrée dans la dynamique territoriale.

C'est un des objectifs de la Charte, tout comme d'offrir à ces porteurs de projets, avec l'aide de ses partenaires, un accompagnement efficace dans leurs projets de **REPRISE D'ENTREPRISE** ou de **CRÉATION D'ACTIVITÉ**.

Cette Charte réaffirme les fonctions économiques, sociales et environnementales comme socle solide du **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** du territoire : soutien aux **commerces de proximité, activités artisanales, industrielles** et de **services**, maintien d'une **AGRICULTURE** et d'une **sylviculture** dynamiques et multi-fonctionnelles, développement de **filières** notamment en circuits courts, valorisation énergétique de la **biomasse agricole et forestière**, sensibilisation à la **prise en compte de l'environnement** dans les modes de production...

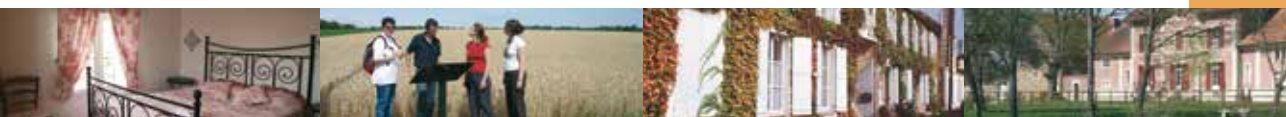
Intégrer le développement durable et évoluer avec les grandes mutations, comme le **changement climatique**, n'est pas toujours simple pour les acteurs économiques : le Parc, symbole d'innovation et d'expérimentation, se doit de les accompagner dans les adaptations induites.

Le Parc participe à la **relance** de la poule gâtinaise. Il contribue à la relance d'autres filières grâce au **programme européen Leader**. Il s'attache aux filières locales **chanvre** et **bois-énergie**.



Les signataires de la Charte s'engagent donc à **accueillir et accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable**.

*Ces engagements sont renforcés par la localisation, sur le plan du Parc : des espaces agricoles à maintenir, des espaces forestiers à valoriser.*



Le Parc possède les atouts nécessaires à un **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE** et s'appuie sur son patrimoine remarquable pour s'affirmer dans cette voie.

Si le Parc a appris à connaître **les acteurs de la filière touristique** et à collaborer avec les Pôles touristiques de la région, il lui reste à **structurer la mise en réseau des acteurs** pour une meilleure lisibilité de l'offre.

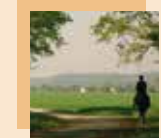
Les efforts porteront sur la construction d'une offre économiquement viable, respectueuse des richesses du territoire et des besoins des habitants.

Le développement d'un tourisme durable à « **impact positif** » qui, tout en tirant parti de l'image d'espace naturel préservé, assure **le bon équilibre** entre l'environnement, le développement des entreprises touristiques locales, les besoins des habitants et des touristes.

Les Parcs naturels régionaux de France bénéficient de la marque **Accueil du Parc**, attribuée à des hébergeurs engagés dans le tourisme durable.

Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à **organiser et développer une offre de tourisme durable**, par une structuration concertée de l'offre et le développement de l'offre de découverte et de loisirs.

*Ces engagements sont renforcés par la localisation, sur le plan du Parc : de la stratégie de développement touristique durable, des parcs, jardins et équipements de loisirs à maintenir.*



# MOBILISER POUR UN PROJET DE TERRITOIRE



Toutes les actions et expériences ne sont rien si elles ne servent pas de support à une **COMMUNICATION** renforcée. L'action de préservation et de valorisation commence par la connaissance. Le Parc se doit de **FAIRE CONNAÎTRE** les richesses de son territoire, **INFORMER** des actions qu'il met en œuvre à travers sa Charte.

Les destinataires de la communication du Parc, qu'ils soient élus, habitants, acteurs professionnels, membres d'une association, étudiants, chercheurs... doivent être systématiquement informés des actions mises en place, afin de **faire partager la conscience d'une identité gâtinaise** :

- préservation de la biodiversité, du patrimoine bâti,*
- politique de prévention des déchets,*
- animations culturelles et pédagogiques,*
- utilisation des énergies renouvelables,*
- suivi de l'observatoire photographique des paysages,*
- principe d'urbanisme durable...*

sont autant de thématiques qui feront l'objet d'une communication soutenue.

Les 48 Parcs naturels régionaux ont de plus la chance de bénéficier d'un réseau national, permettant de véhiculer leur image au-delà des frontières.

Le Parc édite tous les trois mois un journal pour les habitants, **L'Abeille du Parc**, présentant les actions du Parc et les forces vives du territoire.



Les signataires de la Charte s'engagent pour cela à **mieux faire connaître le Parc** par une communication systématique et mieux relayée, en s'appuyant sur les relais d'information à travers les structures et personnes ressources.



La Charte exprime une vision d'avenir pour le Gâtinais français. Dans le contexte actuel, les **rythmes de changements** s'accroissent (pression de l'urbanisation croissante, évolution des modes de vie...).

Afin de participer à la **veille du territoire** et au **partage des connaissances**, un **OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE** est nécessaire : il capitalise les connaissances acquises, les spatialise et les date.

Ainsi, en mesurant les **évolutions** et l'émergence de nouveaux phénomènes (en particulier les effets du réchauffement climatique...) et en **ÉVALUANT** la mise en œuvre de la Charte, les signataires prennent la mesure des avancées, ou des dérives, et sont alors en mesure de **réajuster les politiques appliquées au territoire**, dans le sens d'une meilleure cohérence avec les objectifs de la Charte.

Le Parc alimente ses bases de données et constitue un **observatoire du territoire**, outil d'évaluation et d'aide à la décision.



Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à **transmettre une vision partagée du territoire**, grâce à l'observation du territoire et l'évaluation de la cohérence des politiques menées sur le territoire du Parc.

# PARTAGÉ ET INNOVANT



Tout comme la communication et l'information, l'**ÉDUCATION** et la **SENSIBILISATION** sont des thèmes très transversaux, qui concernent tous les enjeux identifiés par les signataires de la Charte.

Les jeunes, pendant ou hors du temps scolaire, constituent un public privilégié, prescripteur auprès des adultes, pour **transmettre** des réflexes **éco-responsables et solidaires**.

L'enjeu ici est de mettre en place un **dispositif éducatif** conçu en collaboration avec l'Éducation nationale et les structures liées à la jeunesse.

La sensibilisation passe également par l'implication et la **MOBILISATION DES CITOYENS** autour des valeurs du Parc. Une place doit être faite aux citoyens dans la mise en oeuvre de ce projet de territoire, en réponse à une **motivation** ayant pris une dimension plus importante encore lors de la concertation pour l'élaboration de la Charte.

L'avenir du territoire est également entre les mains des jeunes, à qui nous ne faisons que l'emprunter, et c'est de nouveau une spécificité du réseau des Parcs naturels régionaux de France que cette mission qui leur est dévolue : préparer et impliquer les générations futures à être actrices et ambassadrices de la vie de leur territoire.

Le Parc co-anime le **Conseil Éducation et Citoyenneté**, commun au Parc naturel régional du Gâtinais français et à la réserve de Biosphère de Fontainebleau.



Les signataires de la Charte s'engagent donc à **sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire, non seulement les publics jeunes mais aussi l'ensemble des citoyens**. En d'autres termes, à cultiver « **l'esprit Parc** ».



Le Parc, à travers ses actions menées depuis plus de 15 ans, a acquis une bonne connaissance de son territoire. C'est ce qui lui permet de sensibiliser le public, mais également, avec son expérience, de remplir sa mission de conseil.

Pour conforter cette position, le Parc a besoin de s'appuyer sur l'expertise scientifique. Des **COOPÉRATIONS** existent pour cela, entre le Parc, la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau, le Conseil scientifique...

S'ajouteront à ces partenaires, les universités et les grandes écoles, pour qui le Parc constitue un territoire d'**EXPÉRIMENTATION** et de **RECHERCHE**. Cette coopération peut s'étendre à des territoires hors de nos frontières, européens ou non.

Mais avant tout, le transfert d'expérience bénéficiera, au travers d'actions **INNOVANTES**, aux Communes et Communautés de Communes du territoire.

Le Parc est, de par sa nature et ses missions, un **territoire d'innovation, d'expérimentation et de coopération**.



Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à **innover et coopérer avec d'autres territoires d'expérience et de projets**, par les échanges et la coopération.



Une autre vie s'invente ici

### Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey

91490 Milly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 73 93

Fax : 01 64 98 71 90

info@parc-gatinais-francais.fr

www.parc-gatinais-francais.fr